

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AS GUELMEUR BREST 2024 / 2025

En signant une licence à l'AS GUELMEUR (A.S.G), vous adhérez à une association de loi 1901 gérée par des bénévoles. Vous vous engagez ainsi à accepter le présent règlement intérieur dans son intégralité et à respecter les valeurs suivantes : **RESPECT et FAIR PLAY.**

APPLICATION DU REGLEMENT ET DES DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DIRECTEUR

- Le Comité Directeur se réunit environ tous les mois et demi. En cas de 3 absences non excusées, le Comité Directeur pourrait suspendre ou annuler la participation du licencié lors des réunions.
- Seul un licencié de l'année en cours peut poser candidature pour faire partie du Comité Directeur, et être élu lors de l'assemblée générale du club.
- Le Comité Directeur est chargé de faire respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement intérieur. Toute décision du club doit être respectée.

DEVOIRS DU CLUB ET DE SES DIRIGEANTS

- Les dirigeants BENEVOLES, officiant au sein de l'association, se doivent d'être les garants du respect de ce règlement. Dans ce sens, ils sont tenus d'être exemplaires dans leur comportement.
- Le club s'engage, au travers de ses entraîneurs et dirigeants, à encadrer les joueurs lors de tous les entraînements et matchs.

DEVOIRS DES JOUEURS

- Tous les joueurs signant une licence à l'ASG s'engagent à s'acquitter d'une cotisation d'un montant défini par le Comité Directeur.
- La validation de la licence ne se fera seulement qu'une fois la cotisation réglée.
- Pour l'engagement en compétition de chacune de ses équipes, le club investit un capital financier et humain. En cela, il est en droit d'espérer un retour d'investissement de chacun de ses membres.

Parmi les **ATTENTES** du club figurent :

- **L'arbitrage et la table de marque, au moins 3 fois par saison, de matchs de jeunes ou non désignés par le comité départemental ou ligue.**
- La participation aux diverses manifestations organisées par le club.

DROITS DES JOUEURS

- Le joueur a la possibilité de s'exprimer lors de l'assemblée générale pour relever certains dysfonctionnements ou pour faire part de sa satisfaction.

LE RESPECT

- Le respect des arbitres, officiels de table, entraîneurs, dirigeants, joueurs, spectateurs est exigé en toutes circonstances.
- Pour toute absence, le joueur est prié de prévenir impérativement son entraîneur. En cas d'absences répétées, le joueur, après avis de l'entraîneur et décision du Comité Directeur, peut s'exposer à des sanctions.
- Les horaires d'entraînements et des matchs doivent être respectés.
- Les joueurs sont tenus d'accepter les décisions de leur entraîneur.
- Le comportement pendant les matchs doit être irréprochable. Toute faute disqualifiante ou technique pour contestation, propos déplacés, insultes, menaces, brutalités (ou même tentative) envers les arbitres, officiels, joueurs, entraîneurs, dirigeants ou spectateurs, entraînera des sanctions internes (1) et, le cas échéant, **le remboursement des amendes infligées au club.**
- Toute dégradation délibérée d'installation et/ou de matériels, à domicile ou à l'extérieur, entraînera le remboursement des frais de remise en état ou de remplacement.

RESPONSABILITE DIVERSES

- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégât sur objet personnel.
- Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning doit être établi par l'entraîneur. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent, et ils s'engagent à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse...)

(1) : 3 fautes techniques = 2 matchs à arbitrer en plus pendant la saison + 1 journée responsable de salle.

2 Faute disqualifiante = De 2 fois 2 matchs à arbitrer en plus pendant la saison + 2 journées de responsable de salle à **SUSPENSION** du joueur (se) en plus de la sanction du comité suivant la gravité.

Pour info : disposition financière du CD de Basket 29 : 1ere faute technique = 20€ d'amende, 2eme = 40€, 3eme = 70€, 4eme = 100€